

Image not found or type unknown



Frais entretien chaudière au prorata ?

Par **question**, le **22/01/2012 à 18:56**

Bonjour,
Je viens de payer une facture annuelle d'entretien de chaudière comme la loi m'y oblige. Je vais quitter ce logement au 31.07. Puis-je réclamer les 5 mois dont je ne bénéficierai pas au propriétaire ?
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement.